

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale des membres de la
Fondation Etuce-CSEE sur les comptes annuels pour l'exercice clos le
31 décembre 2009**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 514.742 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 281.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



**Rapport du commissaire du 11 mars 2010 sur les comptes annuels
de ETUCE-CSEE pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (suite)**

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la fondation pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la fondation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la fondation les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la fondation, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires


Le respect par la fondation de la Loi sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, ainsi que des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la Loi sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Diegem, 11 mars 2010

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
Représentée par



Herman Van den Abeele
Associé

10HVA0091

ETUCE-CSEE

Foundation

Fondation

Fiscal Year 2009 Année Fiscale

Profit & Loss Statement

Compte de Pertes & Profits

Accounts

1. Summary of incomes and expenditures

1. Résumé des revenus et dépenses

	2009 Actual Euro	2009 Budget Euro	
Incomes	645.639,85	660.695,66	Revenus
Expenditures	-645.920,59	-660.355,66	Dépenses
Excess of Expenditure over Income	-280,74	340,00	Excédent de Dépenses sur les Revenus

2. Detail of incomes and expenditures accounts

2. Detail des comptes de revenus et dépenses

	2009 Actual Euro	2009 Budget Euro	
a) Incomes			a) Revenus
1.- Eu Commission Projects	641.087,05	656.130,66	1.- Projets Commission Européenne
TRUCE - Violence in School	-420,96	0,00	TRUCE - Violence à l'école
ELFE 2	195.405,87	199.532,25	ELFE 2
GENDER EQUALITY	178.592,23	160.941,85	EGALITE DES GENRES
WORK RELATED STRESS II	129.881,53	127.333,16	STRESS AU TRAVAIL II
SOCIAL DIALOGUE V	137.628,38	168.323,40	DIALOGUE SOCIAL V
2.- Interests	4.552,80	4.565,00	2.- Intérêts
Total Incomes	645.639,85	660.695,66	Revenus Totaux
b) Expenditures			b) Dépenses
1.- Eu Commission Projects	641.087,05	656.130,66	1.- Projets Commission Européenne
TRUCE - Violence in School	-420,96	0,00	TRUCE - Violence à l'école
ELFE 2	195.405,87	199.532,25	ELFE 2
GENDER EQUALITY	178.592,23	160.941,85	EGALITE DES GENRES
WORK RELATED STRESS II	129.881,53	127.333,16	STRESS AU TRAVAIL II
SOCIAL DIALOGUE V	137.628,38	168.323,40	DIALOGUE SOCIAL V
2.- Other expenditures	4.833,54	4.225,00	2.- Autres Dépenses
Banks charges	3.387,68	2.780,00	Charges bancaires
Audit Cost	676,98	642,00	Coûts d' Audit
Publication cost	-1,09	118,00	Coûts de publication
Tax Region Brussels	89,00	0,00	Taxe Régionale Bruxelles
Withholding taxes on interests	680,97	685,00	Précomptes sur intérêts
Total Expenditures	645.920,59	660.355,66	Total des Dépenses

740022
740024
740026
740027
740028

643022
643024
643026
643027
643028

650100
613210
613250
640200
640500